

**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 59272****MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO JURA MAURIENNE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MONT-CENIS****COMMUNE DE VAL-CENIS****Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la morale ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	14/02/2023
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois
<b>Date limite de réception propositions</b>	14/03/2023
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique
<b>Lieu</b>	Commune : VAL-CENIS Références cadastrales : Section 143i – parcelles 116 et 118
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Installation d'équipements de radiotéléphonie numérique
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	Priorité aux activités hydroélectriques
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : jusqu'à la fin du titre d'exploitation de la chute soit le 31/12/2031
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Indemnisation des éventuels surcoûts d'exploitation Taxes, impôts et frais liés à l'occupation Redevance pour frais de dossier : 2000 € HT Redevance d'occupation annuelle revalorisée chaque année sur l'indice du coût de la construction

<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité du projet</li> <li>- Faisabilité du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO JURA MAURIENNE – Direction Gestion d'Actifs – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <b>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</b> <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 59272</i>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Mme Christine SAUVAGE Immeuble ATRIA 1 place Marie Curie 74000 ANNECY <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 59272</i> <i>Contact : <a href="mailto:christine-p.sauvage@edf.fr">christine-p.sauvage@edf.fr</a> – 06 69 94 34 95</i>